



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 6.5.2020
C(2020) 3008 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant les propositions sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

La Commission se félicite du soutien exprimé par le Sénat en faveur d'un certain nombre d'éléments importants de ses propositions, tels que le financement de nouvelles priorités, la suppression progressive de tous les rabais et l'introduction d'un panier de nouvelles ressources propres.

Elle prend également note des réserves émises par le Sénat, notamment au sujet de la proposition de légère réduction des fonds prévus pour la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion, et se réjouit d'avoir la possibilité d'apporter un certain nombre de précisions pour y répondre.

La Commission estime avoir proposé un cadre financier pluriannuel qui concilie au mieux deux facteurs concurrents. D'une part, le retrait du Royaume-Uni prive l'UE d'un contributeur important à son budget. D'autre part, il est impératif de consacrer davantage de ressources aux priorités nouvelles et renforcées, telles que la recherche et l'innovation, l'espace et la défense, conformément au programme stratégique fixé par les dirigeants.

La Commission est résolument en faveur d'une PAC solide et bien financée et reconnaît l'importance des paiements directs comme forme essentielle de soutien au revenu. Les réductions proposées sont légères et, associées à une modernisation de la PAC, elles ne compromettent ni la valeur ajoutée ni les performances de cette dernière. La nouvelle architecture verte de la PAC consistera en éléments communs (tels que les programmes écologiques obligatoires au titre du premier pilier), mais laissera aux États membres une

*M. Jean BIZET
Président de la Commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

marge de manœuvre pour répondre aux besoins spécifiques de leurs agriculteurs et de leurs communautés rurales.

Pour ce qui est de la politique de cohésion, grâce à l'enveloppe de 373 milliards d'euros qu'il est proposé de lui consacrer (331 milliards d'euros aux prix de 2018), elle restera la principale politique d'investissement de l'Union et un moteur essentiel de la création d'emplois, d'une croissance durable et de l'innovation dans nos régions. Les régions ultrapériphériques se verront allouer des moyens pour développer leurs atouts, tels la croissance bleue, les sciences de l'espace et les énergies renouvelables, et pour renforcer leur intégration dans leur espace régional et intensifier la coopération entre elles ou avec les pays voisins dans le cadre des nouveaux programmes Interreg.

En ce qui concerne le Fonds pour une transition juste, la Commission a précisé que cette initiative venait s'ajouter à ses propositions initiales sur le prochain budget à long terme de l'UE. Le compromis proposé par le président Michel avant le Conseil européen des 20 et 21 février 2020 en tenait dûment compte en prévoyant une augmentation de 7,5 milliards d'euros des crédits de la rubrique 3, destinée précisément au Fonds pour une transition juste.

La Commission prend acte de l'appel lancé par le Sénat en faveur d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Bien qu'il faille encourager, par une volonté politique et une diplomatie fortes sur la scène internationale, les pays tiers à fixer des objectifs climatiques plus ambitieux, la Commission a l'intention de proposer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans certains secteurs pour réduire le risque de fuite de carbone, si les écarts entre les niveaux d'ambition climatique à travers le monde devaient persister alors que l'UE relève ses objectifs.

La Commission prend également acte de l'avis du Sénat concernant sa proposition visant à protéger le budget de l'Union en cas de défaillance généralisée de l'état de droit. Elle convient de la nécessité d'élaborer un mécanisme véritablement opérationnel qui ne pénalise pas les bénéficiaires finaux du soutien de l'UE, et est disposée à le faire dans le cadre des négociations à venir avec le Parlement européen et le Conseil.

La Commission est déterminée à garantir une transition harmonieuse entre le cadre financier actuel et le prochain. Son objectif est que les programmes soient en place et opérationnels au début de la nouvelle période. Elle ne doute pas de la résolution des dirigeants et des institutions de l'UE à œuvrer rapidement à l'adoption d'un accord juste et équilibré qui permettra à cette dernière d'atteindre ses objectifs communs. À ce stade, elle est convaincue qu'il est possible de parvenir à un accord politique en temps utile et qu'un tel accord constitue la meilleure issue possible des négociations. Une solution provisoire, quelle qu'elle soit, serait insatisfaisante, car elle retarderait le lancement de nos politiques ambitieuses, compromettrait le pacte vert pour l'Europe et prolongerait la période d'incertitude.

Par ailleurs, la réaction européenne à la crise actuelle de la COVID-19 souligne l'importance du budget de l'UE et l'urgence qu'il y a à trouver un accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Ce n'est que parce qu'elle peut s'appuyer sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 que la Commission a pu présenter l'«initiative

d'investissement en réaction au coronavirus», l'«instrument d'aide d'urgence de l'Union européenne pour le secteur des soins de santé» et d'autres mesures. Seul un accord sur le cadre financier post-2020 permettra aux nouveaux programmes de démarrer immédiatement et de contribuer aux efforts de relance d'après-crise. Conformément à ce qui a été annoncé par la présidente von der Leyen, la Commission étudie actuellement les adaptations qu'il est possible d'apporter au cadre financier pluriannuel 2021-2027 pour faire face aux retombées de la pandémie de COVID-19.

La Commission se félicite de l'intérêt exprimé par le Sénat pour la conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle voit cette conférence comme un processus ascendant et invite les autres institutions de l'UE, les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les autorités locales et régionales et la société civile à y prendre part.

La Commission se réjouit de voir le Sénat appuyer la conclusion d'un accord en temps utile sur le prochain cadre financier pluriannuel, pour doter l'Union d'un budget à long terme qui lui permettra d'affronter les problèmes à venir et qui démontrera la capacité de l'Europe à faire bloc et à réagir aux défis, qu'ils soient connus ou imprévus. Elle se réjouit aussi par avance de la poursuite du dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maros ŠEFČOVIČ
Vice-président

Johannes HAHN
Membre de la Commission

AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME
Pour la Secrétaire générale,

Jordi AYET PUIGARNAU
Directeur du Greffe
COMMISSION EUROPÉENNE